



***Les Chartes Agricoles communales  
Etat des lieux, bilans et perspectives  
Matinée du 12 juillet 2019***

*Hémicycle du Conseil Départemental de La Réunion*

**Dossier de presse**



## **Au cœur des Chartes agricoles de développement communal**

### **A. Contexte et objectifs**

Sur le territoire de l'île de La Réunion, la question du foncier agricole constitue un enjeu majeur pour l'avenir de l'agriculture réunionnaise dans un contexte démographique où la population affiche une tendance à la croissance avec, de fait, des besoins fonciers grandissants.

Si des outils existent déjà pour limiter la perte des terres agricoles, les besoins de ce foncier pour l'agriculture mais aussi pour les activités non agricoles se font de plus en plus pressants. Ainsi, l'accompagnement communal est considéré comme pertinent dans le cadre de la mise en œuvre des prescriptions du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), des objectifs de la politique agricole départementale et de la gestion du foncier.

Dans ce contexte, la Chambre d'agriculture de La Réunion et le Département de La Réunion ont mis en place les « Chartes de développement agricole » associées à une série d'actions opérationnelles dont l'objectif est :

- **de valoriser et promouvoir le potentiel agricole et rural des communes en lien avec les attentes de la population ;**
- **de partager des objectifs communs : préservation et conquête de terres en friches agriculture qui participe au maintien d'un équilibre social, économique et environnemental à l'échelle communale.**

Le principe n'est pas de piloter la politique agricole communale mais de l'accompagner, de lui permettre de prioriser sur son territoire les actions qui permettront à l'agriculture de rester un secteur clé où support à d'autres initiatives.

En ce qui concerne la profession agricole, les principaux objectifs consistent à :

- **adopter une approche territoriale afin de préparer au mieux le premier outil de travail de la profession, la terre, dans un contexte de pression sur l'espace ;**
- **créer un partenariat entre les différents organismes agricoles ;**
- **faire évoluer l'agriculture réunionnaise prenant en compte la multi-fonctionnalité.**

En 2019, même si la problématique foncière reste prégnante, l'approche ne peut plus être celle de la sanctuarisation. La libération foncière passe donc par la mise en place d'une véritable dynamique de projets fédérant divers acteurs et souvent faisant intervenir un pan novateur de l'agriculture : la diversification agricole.

## **B. En quoi consiste la Charte de Développement agricole ?**

La Charte de développement agricole, qui concerne aujourd'hui 11 territoires communaux, présente des enjeux intimement liés à l'aménagement du territoire en termes de surfaces agricoles pour une meilleure préservation et valorisation des terres agricoles (Schéma d'Aménagement Régional, Plan Local d'Urbanisme, Cahiers de l'Agriculture et objectifs de filières). Elle apporte et permet aussi de définir des projets agricoles en tenant pleinement compte des besoins urbains et environnementaux à l'image du Projet Territorial Partagé. Elle permet aussi de tisser du lien opérationnel entre les différents documents d'organisation du territoire. Enfin, elle élabore directement des outils de suivi des politiques agricoles et rurales à l'échelle communale.

Validé par cinq signataires que sont la Chambre d'Agriculture, le Conseil Départemental, la Région Réunion, la commune concernée et l'Etat, la « Charte de développement agricole » constitue un document synthétique, un outil qui permet, en cas d'incohérence, la réaction immédiate des signataires. Un outil co-construit qui exige une prise en compte réelle du besoin de foncier agricole.

Dans ce sens la charte est signée après deux phases importantes à savoir les validations du diagnostic de l'agriculture de la commune, notamment du Zonage Agricole de Long Terme (ZALT) et du programme d'actions à mettre en place.

Le Département de La Réunion rappelle enfin que la réflexion Afripéï lancée en 2018 devrait aboutir fin 2019 à une stabilisation des orientations agricoles à l'horizon 2030. Les chartes agricoles se placent alors comme un outil destiné à la rencontre opérationnelle des orientations agricoles communales voire intercommunales et celles de l'orientation générale départementale, établies par les opérateurs économiques locaux. Tout comme dans le cadre du Pacte de Solidarité Territoriale, la volonté de la Collectivité est d'accompagner au mieux les communes dans leur développement

## **C. Les outils, modalités de suivi et avantages de la Charte**

Ce programme d'actions concertées se décline en plusieurs fiches Action qui renseignent sur l'intitulé de l'action, les enjeux, le territoire de mise en œuvre de l'action, le pilote de la fiche et le partenaire du pilote, les objectifs et descriptifs de l'action ainsi que les indicateurs de suivi et de résultats.

Deux types de comités sont installés dans le cadre des modalités de suivi de la Charte : les comités techniques d'abord qui permettent de réaliser des points sur les fiches actions, les propositions éventuelles voire l'étude d'une problématique spécifique ; les comités de pilotage, annuels, qui ont pour but de réaliser le bilan des fiches action, la validation des propositions mais aussi le calendrier et les suites à donner au programme.

Dans le cadre des Chartes de développement agricole, plusieurs rencontres régulières interviennent en amont de la signature de la Charte avec des comités de pilotage destinées à l'élaboration de la Charte, de multiples visites de terrain, des rencontres auprès des acteurs locaux, un séminaire de validation du diagnostic, l'élaboration d'un programme d'actions et le partage des comptes-rendus

Par ailleurs, une concertation permanente des partenaires permet à la Chambre d'agriculture de garantir un échange constructif des informations. Pour ce faire, des rencontres régulières des partenaires institutionnels apporte un échange permanent des compétences complémentaires pour leur application aux différentes fiches du programme d'actions.

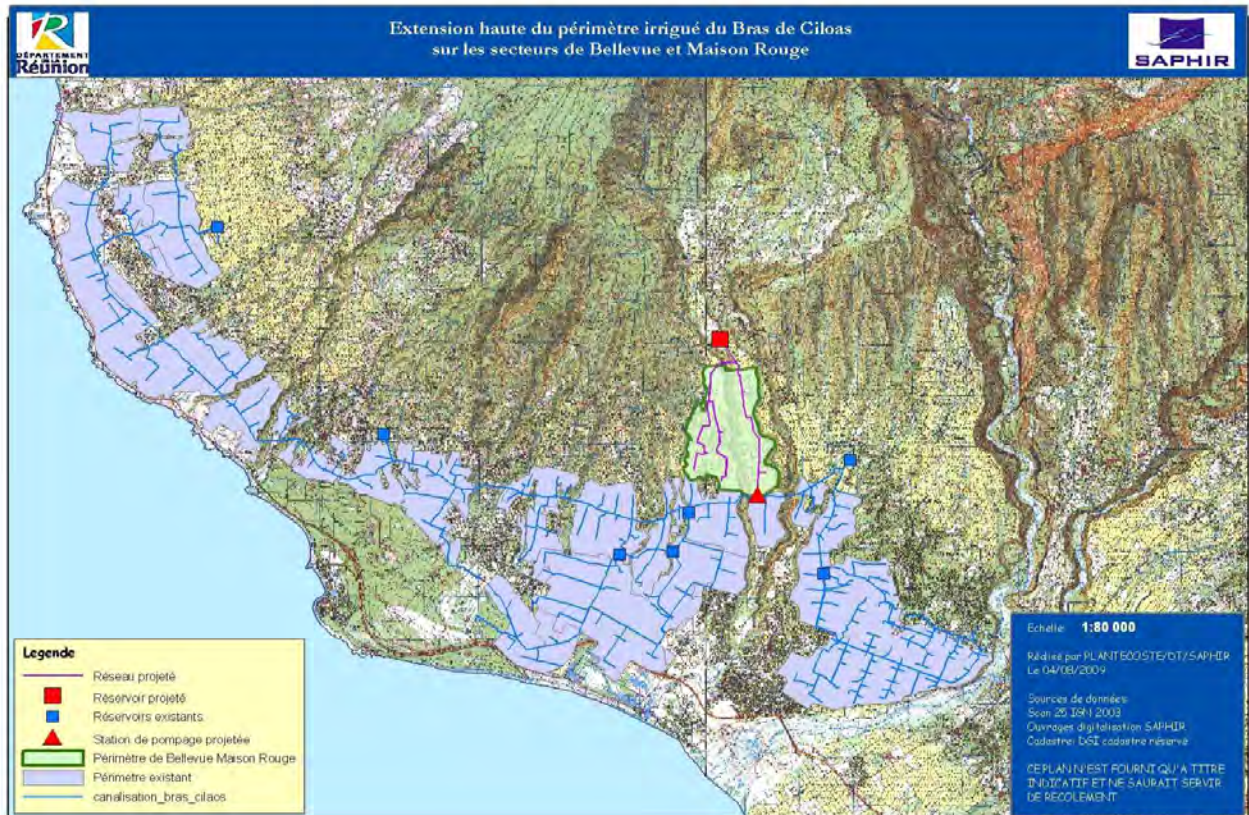
Les communes ayant signé une Charte de Développement Agricole sont régulièrement prioritaires pour certaines aides ou financements mais aussi certaines actions (Transmission des exploitations) ou encore certaines formations.

Aujourd'hui, ce sont donc 11 communes sur les 24 que compte le département qui ont signé avec la Charte avec la Chambre d'Agriculture :



## D. Quelles actions pour les communes concernées ?

Parmi les communes adhérentes à la Charte de Développement communal, toutes ont bénéficié d'actions structurantes à l'image de l'extension haute du Périmètre irrigué du Bras de Cilaos.



On peut aussi citer la réfection du chemin Zapa (« Zone d'Aménagement Prioritaire Agricole ») d'une longueur cumulée de 5 kilomètres.



Sur le territoire de Saint-André, commune adhérente depuis déjà 6 années, une nouvelle dynamique a été mise en place pour accompagner les agriculteurs avec l'organisation de dizaines de réunions, la mise en place de permanences et d'un Point Vert, l'Accompagnement pour la création d'un Groupement d'Agriculteurs (AAPS) et la naissance du Marché des producteurs (tous les 2èmes dimanches) sans oublier la Fête de la Canne, la promotion de la filière des Plantes Aromatiques et médicinales à Dioré au cours du premier semestre 2019 .

A Petite-Île encore, ce sont les voiries agricoles qui ont fait l'objet d'aménagements conséquents.



### E. Vers un allègement du dispositif

Ces dernières années, les programmes d'actions ont fait l'objet d'une révision afin de s'adapter aux évolutions constatées sur le terrain et ainsi mieux répondre aux attentes du public. De fait, il s'agira désormais d'étudier pour chaque commune souhaitant adhérer à la démarche, un programme d'actions répondant aux fortes attentes des élus et de la population.

Plus précisément, il s'agira de lister les principales préoccupations de la commune en matière de politique agricole à travers :

- la création d'un diagnostic ciblé sur une ou plusieurs problématiques ;
- la rédaction d'un programme d'actions spécifiques à chaque commune ;
- l'élaboration de tableaux d'indicateurs clairs et précis ;
- une communication régulière sur le suivi des chartes par commune.

## Le programme de la matinée

**9 h30 : Accueil des participants**

**10h00 – 10h15 : Discours d'ouverture des Présidents**

**10h15 - 12h15**

### **1. Rôles et enjeux des Chartes Agricoles communales (2004 / 2019) – 30 min**

Ø La démarche Charte de Développement Agricole

- Les finalités et les enjeux majeurs

Ø Les avantages d'une Charte

- Un engagement fort des signataires pour la mise en œuvre du projet agricole
- Une concertation permanente des partenaires assurant un échange constructif des informations
  - Priorisation dans l'accompagnement des communes
- Ø Les communes concernées
  - Productions
  - S.A.U.
  - Nombre d'exploitations

### **2. Partages d'expériences au travers de projets communaux – 60 min**

- Extension du périmètre irrigué (Saint-Louis)
- Valorisation des produits du Terroir (Grand-Coude – Saint-Joseph)
  - Dynamique des réunions d'agriculteurs (Saint-André)
- Compensation agricole – Irrigation du Plateau Sainte-Thérèse (La Possession)

**Synthèse et ouverture sur nouveau modèle de « Charte agricole territoriale » – 30 min**

**12 h 30 clôture de la session**